



Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord

Messages clés

Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord

Messages clés



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

A. Introduction

1. À l'heure où la communauté internationale fait le bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mesure les progrès accomplis dans la perspective du développement durable et identifie le fossé qu'il faudra combler, notamment celui de la prise en compte des défis émergents, l'Afrique du Nord doit non seulement participer activement à l'élaboration de la nouvelle vision du monde, mais aussi contribuer, dans la continuité de la dynamique issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), particulièrement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.
2. Le document issu de Rio+20 et intitulé «L'avenir que nous voulons» a identifié un certain nombre de priorités pour guider la réflexion. Ce sont: i) le développement économique inclusif; ii) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; iii) la paix et la sécurité. Les deux processus devant concrétiser la démarche ont été lancés par les Nations Unies. Il s'agit de l'élaboration des Objectifs de développement durable (ODD) et de la formulation du programme de développement pour l'après-2015.
3. En réponse à Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a organisé la réunion régionale africaine d'application pour débattre des principaux résultats de Rio+20 et de leurs implications pour l'Afrique. La rencontre a plaidé pour un processus consultatif et participatif en Afrique, partant de la base au sommet, afin d'enrichir les objectifs, les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable.
4. Par ailleurs, la CEA, la CUA, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé des consultations conjointes aux niveaux sous-régional et régional en Afrique. Ces dernières ont eu lieu à Accra (Ghana) en novembre 2011, Mombasa (Kenya) en octobre 2012, Dakar (Sénégal) en décembre 2012 et Hammamet (Tunisie) en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a déterminé les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, identifié les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme et aligné les priorités de l'après-2015 sur les autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La réunion a débouché sur un document final où il était convenu que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20, les initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.
5. C'est dans ce contexte qu'a été rédigé le rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord. Ce rapport, à l'instar de ceux des autres sous-régions, est destiné à guider les pays africains dans leur engagement dans le processus d'élaboration des Objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et garantir la conformité des objectifs aux priorités de développement durable du continent. Les cinq rapports sous-régionaux, parmi d'autres choses, ont informé le rapport régional de l'Afrique sur les Objectifs de développement durable. Tous ces six rapports ont été présentés à la réunion consultative régionale africaine sur les Objectifs de développement durable, organisée par la CEA, conjointement avec la CUA et la BAD, à Addis-Abeba (Éthiopie), du 31 octobre au 5 novembre 2013. Le document final de la réunion a été adopté comme une contribution technique à l'intention du Comité de haut niveau de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015.
6. Les messages clés du rapport peuvent être résumés comme suit:

B. Priorités et contraintes de développement durable

7. Les politiques et stratégies de développement mises en œuvre au niveau de la sous-région mettent l'accent sur la croissance économique et la bonne gouvernance. Ces objectifs sont structurés autour de la valorisation d'un certain nombre d'atouts majeurs dont dispose la sous-région, à savoir: les ressources naturelles, l'existence d'une infrastructure physique solide, d'espaces géographiques et culturels homogènes et de ressources humaines importantes. L'examen de ces politiques fait aussi ressortir un certain nombre de contraintes qui entravent leur mise en œuvre. L'analyse de ces contraintes a permis d'identifier les priorités pour des actions futures.

Des économies particulièrement vulnérables aux aléas et aux changements climatiques

8. Les changements climatiques sont de plus en plus importants et faiblement maîtrisés. Cela risque d'influer, à court terme, sur la vie des populations de cette sous-région (en termes de pertes de productivité, de baisse des revenus agricoles, de migrations, etc.) et de contribuer à la dégradation des ressources naturelles.

Une sous-région de pays aux économies fortement dépendantes des ressources naturelles et faiblement diversifiées

9. Les pays dont les économies reposent excessivement sur l'extraction des ressources naturelles comprennent l'Algérie et de la Libye (hydrocarbures), la Mauritanie (mines), et le Soudan et le Maroc (agriculture). La croissance économique actuelle est insuffisante pour générer un niveau d'emploi satisfaisant. On note aussi que la croissance économique et la politique de l'emploi dans la sous-région sont limitées par les faibles résultats des productions et autres politiques nationales, notamment en termes de création de valeurs ajoutées et de redistribution des richesses (issues des ressources naturelles).

Un taux de chômage élevé, qui freine le développement de la sous-région

10. Le chômage élevé affecte en particulier les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur. En dépit d'investissements très importants, le système éducatif des pays de la sous-région ne produit pas assez les compétences requises sur le marché du travail. Cette situation entrave la croissance et l'emploi durables et favorise le développement de l'économie informelle. Par ailleurs, les filets de sécurité dans ce domaine restent faibles et la plupart des travailleurs ne disposent pas de protection sociale.

Une insécurité alimentaire menaçante

11. Pour leur approvisionnement en produits alimentaires de base, les pays d'Afrique du Nord restent fortement dépendants des importations de céréales et des aléas climatiques. Cela les rend vulnérable face aux fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché international. Ces prix sont, en effet, en perpétuelle augmentation depuis plus de dix ans. Dans un tel contexte, la question de la sécurité alimentaire devient un enjeu stratégique prioritaire et un important facteur de stabilité sociale, politique et budgétaire.

Des disparités importantes existent entre les pays, mais aussi entre les régions au sein d'un même pays

12. Elles concernent le développement économique, l'insécurité alimentaire, l'accès aux services de santé de base, à l'eau, à l'énergie ou à l'assainissement. Les discriminations à l'égard des femmes en matière de

salaires, d'emploi et de prise de décisions sont des sujets de préoccupation majeurs portés par la société civile et régulièrement soulignés par les partenaires techniques et financiers des pays concernés.

Les pays de la sous-région ont des problèmes environnementaux communs

13. Ce sont notamment la désertification, la dégradation des ressources naturelles y compris la raréfaction des ressources en eau et la dégradation des terres, des forêts et des pâturages. Ces problèmes sont accentués par les changements climatiques. D'autres défis incluent les fortes pressions sur le milieu marin ou les pollutions industrielles, urbaines et agricoles.

L'insécurité énergétique est généralisée malgré un potentiel réel en énergies renouvelables

14. En effet, la demande énergétique de tous les pays de la sous-région est en augmentation soutenue et les besoins demeurent couverts par une énergie fossile subventionnée. Alors, l'épuisement à terme des sources d'énergie fossile et les implications du programme de développement durable en matière de réduction des émissions de carbone placent la question énergétique au centre des défis environnementaux de la sous-région.

Autres enjeux transversaux

15. À ces défis économiques, sociaux et environnementaux cités viennent se greffer des enjeux transversaux qui requièrent une prise en compte urgente, dans le cadre des politiques de développement, et qui ont pour noms: i) la transition vers une économie verte inclusive; ii) l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, qui a été l'une des lacunes majeures des OMD; iii) la mobilisation des ressources financières adéquates pour les filières porteuses telles que les énergies renouvelables; iv) la bonne gouvernance pour renforcer l'efficacité et la transparence dans la gestion des affaires publiques, et garantir la responsabilité sociale v) et la coopération et la coordination sous-régionales en vue d'accroître les effets des politiques nationales visant à augmenter la productivité, atténuer la pression sociale et assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

C. Les ODD pour la sous-région Afrique du Nord

16. Pour affiner et mieux structurer les domaines et thèmes prioritaires, le rapport a aussi examiné les consultations nationales lancées dans certains pays de la sous-région dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord ont été ainsi proposés (voir annexe).

D. Conclusions et recommandations

17. Pour mettre en œuvre les priorités identifiées, il est nécessaire d'opérer de réelles réformes économiques en vue de favoriser une croissance durable, inclusive et équitable et d'améliorer les conditions de vie des populations. La trajectoire de développement empruntée devra permettre de réduire la pauvreté et les inégalités de revenu, créer des emplois décents, élargir l'accès aux services sociaux et promouvoir la résilience aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.
18. Les objectifs de développement durable proposés et les cibles qui y sont associées devraient permettre de répondre à ces attentes pour peu que des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux soient mis en place et les moyens humains et financiers nécessaires rendus disponibles. C'est pour permettre ce suivi-évaluation efficace que des indicateurs ont été proposés.

19. La démarche de formulation des ODD tient compte d'un certain nombre de recommandations contenues dans le document final de Rio+20. Parmi ces derniers, on peut citer la nécessité de: i) se fonder sur les acquis des OMD; ii) avoir un nombre limité d'objectifs; iii) veiller à concrétiser l'interdépendance entre les différentes dimensions du développement durable par leur intégration équilibrée; iv) garder le caractère universel des objectifs tout en prenant en compte les spécificités sous-régionales et nationales et v) faciliter l'intégration des ODD dans le programme de développement pour l'après-2015. Le rapport débouche ainsi sur l'identification de 4 objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs.

20. La poursuite efficace de ces objectifs nécessite: i) le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données; ii) le renforcement des capacités pour une meilleure mise en œuvre; iii) la mise en œuvre de campagnes de formation et d'information sur l'économie verte inclusive et autres approches, principes, outils qui favorisent le développement durable); iv) la mobilisation des moyens financiers, y compris internes ou encore v) la coordination entre les parties prenantes, à tous les niveaux, facilitée par les institutions régionales et sous-régionales.

Annexe: Les ODD proposés pour la sous-région Afrique du Nord

<p>Objectif 1. Réduire la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables</p>	<p>Objectif 2. Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance verte inclusive</p>	<p>Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base</p>	<p>Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente</p>
<p>Promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire</p>	<p>Promouvoir l'économie verte et la gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>Assurer l'accès a des soins de santé de qualité</p>	<p>Promouvoir la bonne gouvernance</p>
<p>Réduire la pauvreté et générer de l'emploi</p>	<p>Favoriser la croissance inclusive</p>	<p>Assurer une transition démographique et un développement urbain durables</p>	<p>Assurer la paix et la sécurité pour le développement</p>
<p>Renforcer la qualité nutritionnelle et l'hygiène</p>	<p>Renforcer l'emploi des jeunes et la protection sociale</p>	<p>Assurer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement</p>	<p>Promouvoir l'état de droit et la justice sociale</p>
<p>Combattre les inégalités sociales, et promouvoir des moyens d'existence durables pour tous</p>	<p>Promouvoir le cadre des investissements et le secteur privé</p>		<p>Mobiliser les ressources Financières pour le développement durable</p>
<p>Promouvoir une éducation et une formation technique et professionnelle de qualité</p>	<p>Améliorer les infrastructures pour un développement économique durable</p>		<p>Promouvoir le renforcement des capacités dans toutes ses dimensions</p>
<p>Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Promouvoir le développement industriel, la Recherche et Développement et la production durable</p>		
<p>Promouvoir les filets de sécurité et la protection sociale</p>	<p>Combattre le changement climatique et mettre en œuvre la réduction des risques de catastrophe</p>		

Réduire les disparités régionales et adopter une approche territoriale du développement durable	Combattre la désertification et la sécheresse		
Favoriser la coopération et l'intégration régionales	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles		
	Assurer la sécurité énergétique et des énergies propres et renouvelables		
	Préserver la biodiversité et les écosystèmes		
	Intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques publiques		
	Combattre la pollution ; et promouvoir la gestion des déchets chimiques et dangereux		

